

TRIBUNAL IMMOBILIER DE TUNISIE

REQUISITION N° 61.145

GOUVERNORAT DE GAUSA

Suivant réquisition N° 61.145 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 31 octobre 1974 Monsieur Mahmoud Mohamed Ali Krid Tunisien, Garde Nationale, demeurant à Ksar Gausa Gare a demandé l'immatriculation d'une propriété sans nom consistant en une villa en cours de construction située à Ksar Gausa Gare, Gouvernorat de Gausa, Justice Cantonale de Gausa d'une contenance de 500 m² environ.

Le requérant déclare :

Que cette propriété doit être dénommée Essaâda.

Qu'elle est sa propriété exclusive.

Qu'elle n'est grevée d'aucune charge ou droit réel immobilier actuel ou éventuel.

Qu'elle est limitée :

Au Sud : Abdelouahab Ladib et Naccur Taya.

A l'Est : Tahar Ben Chadly Gasri

Au Nord : Chemin public.

A l'Ouest : Mohamed Joumaïdi Ben Salah Ben Halima.

REQUISITION N° 61.146

GOUVERNORAT DE SOUSSE

Suivant réquisition N° 61.146 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 31 octobre 1974 Monsieur Hédi Ben Sadok Boubaker, Tunisien, Fonctionnaire, demeurant à Akouda rue Farhat Hached a demandé l'immatriculation d'une propriété sans nom consistant en une maison en cours de construction située à Akouda rue Ali Ladhari Gouvernorat de Sousse, Justice Cantonale de Sousse, d'une contenance de 500 m² environ.

Le requérant déclare :

Que cette propriété doit être dénommée Essaâda.

Qu'elle est sa propriété exclusive.

Qu'elle n'est grevée d'aucune charge ou droit réel immobilier actuel ou éventuel.

Qu'elle est limitée :

Au Sud : Salem Bou Saffa.

A l'Est : Avenue Ali Ladhari.

Au Nord : Abdelhakim Boubaker.

A l'Ouest : Tahar et Abdelhakim Boubaker.

REQUISITION N° 61.147

GOUVERNORAT DE MEDENINE

Suivant réquisition N° 61.147 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 1er novembre 1974 Monsieur Houcine Ben Saïd Jabnoute, Tunisien, Directeur de Société, demeurant à Tunis 58 rue de Marseille a demandé l'immatriculation d'une propriété sans nom consistant en une maison d'habitation située à Zarzis, Gouvernorat de Médénine, Justice Cantonale de Médénine d'une contenance de 2000 m² environ.

Le requérant déclare :

Que cette propriété doit être dénommée Erriadh.

Qu'elle est sa propriété exclusive.

Qu'elle n'est grevée d'aucune charge ou droit réel immobilier actuel ou éventuel.

Qu'elle est limitée :

Au Sud : Un chemin.

A l'Est : Mohamed Ben Ali Jebnoute, Tahar Ben Ali Jebnoute, Béchir Beb Dhaou Jebnoute et Ali Boubaker.

Au Nord : Amor Maâtoug.

A l'Ouest : Chemin public

REQUISITION N° 61.148

GOUVERNORAT DU KEF

Suivant réquisition N° 61.148 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 4 novembre 1973 Monsieur Abdelhamid Ben Mohamed Ben Chaâbane El Aouadi, Tunisien, Fonctionnaire demeurant au Kef rue Salah Caouach a demandé l'immatriculation d'une propriété appelée Hai Ezzouhour, consistant en une parcelle de terre comprenant une villa en cours de construction située au Kef Hai Ezzouhour Gouvernorat du Kef, Justice Cantonale du Kef d'une contenance de 661.50

Le requérant déclare :

Que cette propriété doit être dénommée Villa Badreddine.

Qu'elle est sa propriété exclusive.

Qu'elle n'est grevée d'aucune charge ou droit réel immobilier actuel ou éventuel.

Qu'elle est limitée :

Au Sud le lot 14 à Abdelhai Ben Mohamed Djaziri.

A l'Est : Un chemin la séparant du lot de Rejeb Ben Ahmed Ghallab.

Au Nord : Le lot 16 à Tahar Ben Necib Bou Makhadh.

A l'Ouest : La route G.P. 5 Tunis-Souk Ahras.

REQUISITION N° 61.149

GOUVERNORAT DE SIDI BOU ZID

Suivant réquisition N° 61.149 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 4 novembre 1973 Monsieur Mohamed Ben Hédi Ben Mohamed Cheïbi, Tunisien, Fonctionnaire, demeurant à Sidi Bou Zid a demandé l'immatriculation d'une propriété sans nom consistant en une parcelle de terre comprenant une maison d'habitation située à Sidi Bou Zid, Gouvernorat de Sidi Bou Zid, Justice Cantonale de Sidi Bou Zid, d'une contenance de 1ha 82 a 50 ca environ.

Le requérant déclare :

Que cette propriété doit être dénommée El Istiklal.

Qu'elle est sa propriété exclusive.

Qu'elle n'est grevée d'aucune charge ou droit réel immobilier actuel ou éventuel.

Qu'elle est limitée :

Au Sud : Ardh Ouled Bou Themna.

A l'Est : Belgacem Ben Meddeb et un chemin.

Au Nord : Ardh Ouled Ben Meddeb.

A l'Ouest : Chemin de Sidi Bou Zid-El Maknassy.

REQUISITION N° 61.150

GOUVERNORAT DE MONASTIR

Suivant réquisition N° 61.150 déposée au Tribunal Immobilier de Tunisie, le 4 novembre 1974 Monsieur Abdessalem Ben Ali Makhlof, Tunisien, Ouvrier, demeurant à Monastir 40 rue du 2 mars 1934 a demandé l'immatriculation d'une propriété appelée Ras El Hait consistant en une terre comprenant une maison d'habitation en cours de construction située à Monastir à Ras El Hait, Gouvernorat de Monastir, Justice Cantonale de Monastir, d'une contenance de 1200 m² environ.